



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 13 avril 2021 — N° 177

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

M. Picard, premier vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 9 avril 2021, adressée à M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale, par les leaders des groupes parlementaires, concernant l'entente intervenue entre les groupes parlementaires et les députés indépendants à propos de la reprise des travaux de l'Assemblée pour la période du 12 avril au 14 mai 2021.

(Dépôt n° 2442-20210413)

Du consentement de l'Assemblée, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

Dispositions communes

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et des commissions parlementaires qui se tiendront entre le 12 avril 2021 et le 14 mai 2021;

QUE le port du masque de procédure soit obligatoire en tout temps lors des séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires autres que les séances virtuelles, hormis au moment de prendre la parole dans le cadre des travaux;

13 avril 2021

Séances de l'Assemblée

Dispositions générales

QUE l'Assemblée siège avec un nombre réduit de députés afin de respecter les mesures de distanciation physique selon les recommandations de la santé publique, suivant la répartition suivante :

- Au plus 20 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 8 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 3 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 3 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 2 députés indépendants;

QU'aux fins de la période des affaires courantes, cette répartition soit modifiée afin que le nombre de députés de l'opposition officielle passe de 8 à 10 députés, que le nombre de députés du deuxième et du troisième groupe d'opposition passe de 3 à 4 députés, et que le nombre de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soit réduit d'autant;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un premier député indépendant puisse être comblée par un député du deuxième groupe d'opposition;

QUE dans l'éventualité où un troisième député indépendant désire participer à la période des affaires courantes, le gouvernement puisse lui céder l'une de ses banquettes;

QUE les députés indépendants indiquent au secrétariat de l'Assemblée et aux leaders des groupes parlementaires, au plus tard le lundi à 18 heures, les périodes des affaires courantes auxquelles ils désirent participer pendant la semaine en cours;

13 avril 2021

QU'au plus tard à 18 heures la veille d'une séance, le leader du gouvernement communique aux groupes parlementaires d'opposition une liste préliminaire des ministres qui seront présents à la période des questions et réponses orales du lendemain;

QUE les ministres puissent participer à la période des questions et réponses orales en deux groupes, l'un étant présent lors des séances du mardi et du jeudi et l'autre lors des séances du mercredi;

QUE tout député puisse prendre la parole et voter à partir d'un pupitre qui n'est pas celui qui lui a été assigné;

Horaire des séances

QUE l'Assemblée se réunisse :

- 1° le mardi, de 10 heures à 18 h 30, avec suspension de midi à 13 h 40;
- 2° le mercredi, de 9 h 40 à 18 heures, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;
- 3° le jeudi, de 9 h 40 à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;

QUE l'Assemblée procède aux affaires courantes :

- 1° le mardi, à compter de 13 h 40;
- 2° le mercredi et le jeudi, à compter de 9 h 40;

QU'aux fins de l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance du mardi matin, les groupes parlementaires s'engagent à ce qu'au moins 7 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 député du deuxième groupe d'opposition et 1 député du troisième groupe d'opposition soient présents à la Salle de l'Assemblée nationale;

13 avril 2021

QU'au cours des débats sur les affaires du jour, à l'exception des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, si au moins 7 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement sont présents en chambre;

QUE l'horaire établi pour le mardi par la présente motion ainsi que les dispositions sur l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance s'appliquent si l'Assemblée décide de se réunir le lundi;

QU'une motion d'ajournement de l'Assemblée ne puisse être présentée qu'au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes;

Débats de fin de séance

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le mardi aient lieu à compter de 18 h 30 et que l'ajournement de la séance soit retardé en conséquence;

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le jeudi aient lieu à compter de 13 heures et que la suspension de la séance soit retardée en conséquence;

Motion du mercredi

QUE le mercredi, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition soient tenus de 14 h 30 à 16 h 30;

QU'au cours des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, sauf si :

- dans le cas d'une motion présentée par l'opposition officielle, moins de 3 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le deuxième groupe d'opposition, moins de 1 député du deuxième groupe d'opposition est présent en chambre;

13 avril 2021

- dans le cas d'une motion présentée par le troisième groupe d'opposition, moins de 1 député du troisième groupe d'opposition est présent en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par un député indépendant, moins de 1 député d'opposition est présent en chambre;

Vote enregistré

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote du leader d'un groupe parlementaire, du leader adjoint d'un groupe parlementaire ou, le cas échéant, d'un député préalablement identifié par ce dernier auprès du secrétariat de l'Assemblée vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au leader de son groupe afin qu'il en avise la présidence au moment du vote ou qu'il en avise par écrit la présidence avant la tenue du vote;

QU'à moins d'indication contraire de leur part, les vice-présidents ne prennent pas part à un vote enregistré;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

13 avril 2021

QUE l'ensemble des mises aux voix tenues dans le cadre des séances de la commission plénière se déroulent selon cette même procédure;

QUE, lorsque les députés indépendants sont absents, le leader du gouvernement soit autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi selon les instructions qui lui auront été transmises, le cas échéant et dont la transmission incombe aux députés indépendants;

Suspension des travaux pour procéder à un vote à l'Assemblée

QUE les travaux soient suspendus pour une durée maximale de 10 minutes si, au moment d'une mise aux voix à l'Assemblée, un groupe parlementaire n'est pas représenté par un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en son nom aux fins du vote et n'a pas indiqué à la présidence qu'il ne participera pas au vote;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie les leaders et les whips des groupes parlementaires, de même que leur cabinet, les députés indépendants, ainsi que les secrétaires des commissions de la suspension des travaux de l'Assemblée pour une mise aux voix;

QUE la commission où siège un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en leur nom aux fins du vote suspende ses travaux, à la demande de ce dernier, afin de lui permettre de se rendre à la Salle de l'Assemblée nationale;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie le secrétariat de la commission après la proclamation du résultat du vote par la présidence ou, s'il y a plusieurs votes successifs, à la suite de la proclamation du résultat du dernier vote afin que la Commission puisse reprendre ses travaux au plus tard 5 minutes après;

Commissions parlementaires

Dispositions générales

QUE sous réserve des dispositions concernant les commissions virtuelles, toutes les séances des commissions, y compris les séances de travail, aient lieu en personne;

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE toute commission parlementaire, à l'exception des commissions étudiant les crédits budgétaires de l'année 2021-2022, puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;

Horaire des commissions

QUE les commissions puissent se réunir:

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 9 h 30 à 19 heures, avec suspension de midi jusqu'à la fin des affaires courantes;
- 3° le mercredi, de la fin des affaires courantes à 18 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;
- 4° le jeudi, de la fin des affaires courantes à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 heures;
- 5° le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30;

Procédure de vote en commission parlementaire autre que virtuelle

QUE le quorum des commissions parlementaires autres que virtuelles soit de trois députés;

QUE lors des séances de ces commissions, autres que les séances des commissions étudiant les crédits budgétaires, tous les votes se déroulent selon une procédure de vote enregistré;

13 avril 2021

QU'à cette fin, le vote d'un député ministériel désigné par le leader du gouvernement vaille pour l'ensemble des membres de son groupe à l'exception des ministres et de la présidence qui votent en leur propre nom;

QUE le vote d'un député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle vaille pour l'ensemble des membres de son groupe, à l'exception de la présidence, qui vote en son propre nom;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au député chargé de voter au nom de son groupe afin qu'il en avise le secrétaire de la commission au moment du vote;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE le député indépendant qui souhaite participer aux travaux d'une commission parlementaire dont il n'est pas membre en avise le secrétariat de cette commission et les leaders des groupes parlementaires au plus tard à midi, le lundi précédant la date de la séance de la commission parlementaire ou le jour même, s'il s'agit d'un lundi;

QUE, si le député indépendant est informé postérieurement au lundi à midi qu'une séance de commissions doit se tenir au cours de la semaine, l'échéance prévue au paragraphe précédent soit portée à trois heures après le moment où le député est informé de la tenue de la séance;

Commissions virtuelles

QUE les travaux de la Commission de l'administration publique, y compris ses séances de travail, puissent se tenir par visioconférence;

13 avril 2021

QUE les auditions tenues par les autres commissions parlementaires se tiennent par visioconférence;

QU'une commission virtuelle soit assimilée à une commission qui siège dans les édifices de l'Assemblée nationale aux fins de l'application de l'article 145 du Règlement;

QUE lors de ces séances, le député qui préside la commission ainsi que le personnel du secrétariat de la commission soient présents à l'hôtel du Parlement;

QUE les autres députés ainsi que les personnes et organismes convoqués y participent en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE les députés qui participent virtuellement à ces séances soient assimilés à des membres présents pour l'application de l'article 156 du Règlement;

QUE ces séances soient télédiffusées et diffusées en direct sur le site web de l'Assemblée nationale;

QU'aucun vote ne puisse avoir lieu lors de ces séances sauf pour celles de la Commission de l'administration publique pour lesquelles les décisions se prennent à l'unanimité des membres qui y participent;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions parlementaires s'appliquent à ces séances, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

Étude des crédits budgétaires

QUE, nonobstant le deuxième paragraphe de l'article 282 et l'article 283 du Règlement, l'étude des crédits budgétaires de l'année 2021-2022 dure 6 séances, du mardi 27 avril 2021 au jeudi 29 avril 2021 et du mardi 4 mai 2021 au jeudi 6 mai 2021, aux heures où peuvent siéger les commissions selon les termes de la présente motion;

13 avril 2021

QU'aucune commission ne siège le lundi 26 avril 2021, le vendredi 30 avril 2021, le lundi 3 mai 2021 et le vendredi 7 mai 2021 et qu'il n'y ait pas d'interpellation le vendredi 30 avril 2021 et le vendredi 7 mai 2021;

QUE le temps consacré à l'étude desdits crédits ne puisse excéder cent heures, au cours desquelles les échanges seront alloués aux députés de l'opposition et que le temps consacré à l'étude des crédits d'un ministère ne puisse excéder 10 heures;

QUE, si les cent heures ne sont pas écoulées au terme des six séances prévues, les commissions, si nécessaire, terminent leur mandat dans les jours subséquents, selon les mêmes règles;

QUE les groupes parlementaires de l'opposition conviennent de restreindre la liste des organismes présents et que des périodes de présence précises soient favorisées afin d'assurer le respect des consignes de distanciation physique;

QUE, les députés indépendants indiquent aux leaders des groupes parlementaires les volets auxquels ils participeront dans le cadre de l'étude des crédits annuels, et ce, préalablement au dépôt du calendrier de l'étude desdits crédits à l'Assemblée et qu'ils ne puissent pas modifier leur choix par la suite;

QUE toute commission parlementaire étudiant les crédits budgétaires puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Marie-Claire-Kirkland et Louis-Joseph-Papineau ainsi que dans les salles Pauline-Marois et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE lors des séances des commissions parlementaires étudiant les crédits budgétaires, tous les votes se déroulent selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote d'un député ministériel désigné par le leader du gouvernement vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

13 avril 2021

QUE le vote d'un député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE le leader du gouvernement transmette aux leaders des groupes parlementaires et aux députés indépendants, dans les délais habituels, les réponses aux demandes de renseignements généraux et particuliers;

Que les autres dispositions du Règlement relatives à l'étude des crédits annuels s'appliquent, avec les adaptations nécessaires le cas échéant.

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent aux échanges dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente section.

Disposition finale

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

La motion est adoptée.

13 avril 2021

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1^{er} avril 2021, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 12 heures, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Brigitte Bourdages, directrice générale du cégep de Drummondville.

13 avril 2021

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Francine Plamondon, directrice générale du Centre d'action bénévole L'Actuel.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à parcourir le Chemin du Québec.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'équipe de l'organisme Parole d'excluEs pour son soutien à la communauté de Montréal-Nord.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Laurence Breton, récipiendaire d'une bourse de la Fondation Boursiers Loran.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Hébert, ex-maire de Saint-Jérôme.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter M. Xavier Duquesnoy, finaliste de l'Expo-Sciences Hydro-Québec.

13 avril 2021

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner la carrière du syndicaliste Alain Harrisson.

M. Girard (Groulx) fait une déclaration afin de Rendre hommage à M. Jacques Lussier pour sa contribution au monde de la finance et à la littérature financière.

À 13 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 05.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Henri Le May, ancien député de Gaspé.

Puis, M. le président dépose :

Une lettre, en date du 12 avril 2021, que lui a adressée M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant que M. Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, a réintégré le groupe parlementaire formant le gouvernement depuis le 12 avril 2021.

(Dépôt n° 2443-20210413)

13 avril 2021

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 26 novembre 2020 par M. Reid (Beauharnois) concernant le maintien des services d'accouchement, de pédiatrie et de gynécologie du Centre hospitalier du Suroît;
(Dépôt n° 2444-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant l'opposition à la vente ou au partage des données médicales à des entreprises privées;
(Dépôt n° 2445-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2021 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant le financement favorisant le soutien à domicile dans le cadre des soins de longue durée;
(Dépôt n° 2446-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 février 2021 par M. LeBel (Rimouski) concernant la protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés;
(Dépôt n° 2447-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 février 2021 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant l'accessibilité au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés;
(Dépôt n° 2448-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 mars 2021 par M. Campeau (Bourget) concernant une modification de la dénomination de la circonscription de Bourget par « Camille-Laurin »;
(Dépôt n° 2449-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mars 2021 par M. Nadeau-Dubois (Gouin) concernant l'octroi d'une prime au personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux touché par la pandémie;
(Dépôt n° 2450-20210413)

13 avril 2021

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mars 2021 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant le remboursement des appareils et des accessoires nécessaires aux traitements pour l'apnée du sommeil;

(Dépôt n° 2451-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mars 2021 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant la révision des critères d'admissibilité à la bonification du RQAP afin que tous les prestataires puissent bénéficier de l'aide supplémentaire accordée le 27 septembre 2020;

(Dépôt n° 2452-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mars 2021 par M. Fortin (Pontiac) concernant l'offre de congés et de soins de santé physique et mentale pour les travailleurs de la santé;

(Dépôt n° 2453-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mars 2021 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la mise en place du vote par Internet pour les élections municipales de 2021 ainsi que pour les référendums et les élections provinciales;

(Dépôt n° 2454-20210413)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 mars 2021 par Mme Melançon (Verdun) concernant le renforcement des normes en vigueur dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);

(Dépôt n° 2455-20210413)

La réponse à la question écrite n° 198 concernant le terminal de grains situé sur le site du Port de Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 2456-20210413)

La réponse à la question écrite n° 199 concernant le terminal de grains et la gare de triage situés sur le site du Port de Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 2457-20210413)

13 avril 2021

La réponse à la question écrite n° 200 concernant le maintien des logements subventionnés par l'entremise du programme de supplément au loyer dans les logements coopératifs et sans but lucratif, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 2458-20210413)

La réponse à la question écrite n° 202 concernant l'analyse différenciée selon les sexes du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 2459-20210413)

La réponse à la question écrite n° 203 concernant l'analyse différenciée selon les sexes du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 2460-20210413)

La réponse à la question écrite n° 204 concernant le nombre de places supplémentaires ouvertes pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants ainsi que pour les femmes en situation d'itinérance dans les maisons d'hébergement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mars 2021 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 2461-20210413)

La réponse à la question écrite n° 208 concernant le bilan de la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mars 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2462-20210413)

La réponse à la question écrite n° 210 concernant le budget dédié au programme de Soutien à l'action bénévole, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 mars 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2463-20210413)

La réponse à la question écrite n° 211 concernant la dégression de l'indemnité de remplacement du revenu à 65 ans, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 16 mars 2021 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 2464-20210413)

13 avril 2021

La réponse à la question écrite n° 213 concernant l'arrimage entre les travailleurs de rue et les réseaux d'éclaireurs, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 mars 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2465-20210413)

La réponse à la question écrite n° 220 concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 mars 2021 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 2466-20210413)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 7 avril 2021, que lui a adressée M. Simon Allaire, député de Maskinongé, l'informant de sa démission à titre de vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 2467-20210413)

Les quatre textes de loi adoptés par les membres de la 1^{re} édition de la simulation parlementaire Faites vos commissions;

(Dépôt n° 2468-20210413)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 14 avril 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2469-20210413)

13 avril 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 10, 11, 16, 17, 18 et 23 mars ainsi que le 1^{er} avril 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 2470-20210413)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 30 mars et 1^{er} avril 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement;

(Dépôt n° 2471-20210413)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 8 avril 2021, s'est réuni afin de statuer sur la désignation d'un membre et de la vice-présidence de la Commission de l'aménagement du territoire.

(Dépôt n° 2472-20210413)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition de la commission telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 912 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

13 avril 2021

Dépôts de pétitions

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 107 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'une campagne d'information pour une gestion responsable des masques et des gants de procédure jetables (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2473-20210413)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la publication des avis de la Santé publique soutenant ses décisions en lien avec la pandémie de la COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les subventions versées au promoteur du Grand Prix de Formule 1 de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 avril 2021

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les points de presse du gouvernement portant sur la pandémie de COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa confiance envers toutes les mesures sanitaires en vigueur recommandées par la Santé publique, y compris l'imposition d'un couvre-feu dans certaines régions du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **913** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'aménagement et l'occupation durables du territoire sont des priorités au Québec dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;

13 avril 2021

QU'elle reconnaisse que le territoire est le patrimoine commun des Québécois;

QU'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la protection et la mise en valeur des milieux naturels, du territoire forestier et du territoire agricole dans le cadre de la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 914 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 20 avril 2021 de 9 h 30 à 11 h 25 et après les affaires courantes vers 15 h 30 à 19 heures, le mercredi 21 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 h 30 à 18 heures ainsi que le jeudi 22 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 h 30 à 16 h 10;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération des municipalités du Québec

13 avril 2021

Ville de Montréal
Ville de Québec
Ville de Laval
Ville de Longueuil
Commission municipale du Québec
Association des directeurs municipaux du Québec
Association des directeurs généraux municipaux du Québec
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;
Ligue d'action civique du Québec
Groupe Femmes, politique et démocratie
Mme Laurence Bherer, professeure en science politique et chercheuse au Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal
M. Luc Bégin, professeur titulaire en éthique et déontologie, Université Laval
Coalition Cartes sur table
Mme Brigitte Bishop, Bureau de l'inspecteur général, Ville de Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

13 avril 2021

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **915** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives.

13 avril 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, le 1^{er} avril 2021.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

La copie d'un article de Radio-Canada, en date du 1^{er} avril 2021, intitulé *Qualité de l'air en classe : Roberge n'a jamais eu l'aval de la santé publique*.
(Dépôt n° 2474-20210413)

M. le président prend la question en délibéré.

Puis, il informe l'Assemblée que, le mercredi 14 avril 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tanguay (LaFontaine).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le Québec traverse actuellement une crise sans précédent dans l'offre de places en services de garde éducatifs à l'enfance;

QU'elle prenne acte que la liste d'attente pour obtenir une place a drastiquement augmenté, pour s'établir maintenant à plus 51 000 enfants, de partout au Québec;

QU'elle souligne que la difficulté d'accessibilité à une place en service de garde amène des parents, majoritairement des femmes, à faire le choix déchirant de prendre un congé sans solde;

QU'elle reconnaisse que cette crise des places en services de garde accentue l'écart d'iniquité entre les femmes et les hommes;

13 avril 2021

QU'elle constate que bon nombre des emplois occupés par les services essentiels sont des professions majoritairement féminines et que le Québec ne peut pas se passer de leur aide, à plus forte raison en situation de pandémie;

QU'elle souligne que ce sont presque exclusivement des femmes qui comblent les postes d'éducatrices à la petite enfance et que le réseau des services de garde a actuellement besoin de plusieurs milliers d'éducatrices qualifiées de plus afin de pouvoir opérer le réseau;

QU'elle rappelle que les récentes négociations avec les responsables des services éducatifs en milieu familial ont été ardues et ont résulté à plusieurs fermetures de ces milieux de garde;

QU'elle reconnaisse que le troisième budget du gouvernement caquiste ne contient pas de plan, ni les sommes nécessaires afin de sortir les familles du Québec de la crise des places en services de garde;

QU'elle exige du gouvernement caquiste qu'il reconnaisse l'état de crise des places en services de garde;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste qu'il mobilise l'ensemble des ministères et organismes afin de mettre en place, dans les meilleurs délais, un véritable plan d'urgence national.

13 avril 2021

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget « Un Québec résilient et confiant » 2021-2022, en raison de son manque d'ambition sur le dossier de transition économique et écologique, qui promet une résilience à la société québécoise sans que les mesures nécessaires pour l'atteindre s'y trouvent et qui ignore le niveau inadéquat de préparation de nos industries, nos villes, nos institutions, nos communautés aux impacts imminents causés par les changements climatiques.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

13 avril 2021

À la fin de son intervention, Mme Hivon (Joliette), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour :

- l'augmentation importante du nombre d'enfants en attente d'une place dans un service de garde éducatif à l'enfance;
- la baisse, pour une troisième année consécutive, des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures pour assurer le développement de nouvelles places subventionnées;
- le fait que de nombreux parents sont dorénavant contraints de retarder leur retour sur le marché du travail faute d'une place pour leur enfant;
- le manque de moyens, de vision et de proactivité pour faire face à la pénurie sans précédent d'éducatrices et au manque dramatique de places en services de garde éducatifs à l'enfance.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et Mme Hivon (Joliette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne contient pas de solution pérenne à la pénurie de main-d'œuvre dans les services de santé au Québec, ni de plan concret de rattrapage des chirurgies délestées lors de la pandémie de COVID-19.

13 avril 2021

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Tanguay (LaFontaine), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui ne présente aucun plan complet pour répondre à la crise dans les services de garde et qui répond aux besoins des 51 000 familles en attente d'une place en service de garde.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Girard, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 mars 2021, sur la motion de M. Ouellette (Chomedey) proposant que le principe du projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, soit maintenant adopté.

13 avril 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 18 h 10, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 18 h 15.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **916** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 197 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 197 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **917** en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **0**

13 avril 2021

À 18 h 17, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « La perte de confiance des parents du Québec et du réseau de l'éducation envers le ministre de l'Éducation »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, portant sur le sujet suivant : « L'abolition de programmes francophones à l'Université Laurentienne ».

À 18 h 56, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 14 avril 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

13 avril 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Soucy, deuxième vice-présidente :

(Vote n° 912)
POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

13 avril 2021

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 913)

(Identique au vote n° 912)

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 914)

(Identique au vote n° 912)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 915)

(Identique au vote n° 912)

13 avril 2021

Sur la motion de M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 916)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Hull)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (IND)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

13 avril 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 917)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dorion (QS)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)